



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecins spécialistes

Question écrite n° 123246

## Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'accessibilité aux soins face à une démographie médicale en déflation, à des horaires de consultations de plus en plus extensibles pour faire face à la demande des patients, mais également, avec la problématique très médiatique des dépassements d'honoraires. En effet, les membres de l'Union nationale des médecins spécialistes confédérés a élaboré avec les différents partenaires, le secteur optionnel en complément de l'option coordination portée dans la convention 2005. Ce secteur optionnel, qui est une première étape pour solvabiliser les compléments d'honoraires de trois spécialités chirurgicales, est un élément emblématique de la politique du Gouvernement pour l'ensemble des médecins spécialisés libéraux de proximité. Après de multiples péripéties, il a été inscrit dans la convention, signée le 22 juillet 2011, convention portée par la majorité des syndicats de médecins libéraux et largement approuvée dans son esprit par le Président de la République. Actuellement, le secteur optionnel tel que les membres de l'UME.SPE comme première étape de solvabilisation des compléments d'honoraires mais, également, diminution du reste à charge pour les Français est compromis entre la taxe aux assurances complémentaires et la Mutualité française. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend prendre en faveur d'un secteur optionnel pouvant répondre à l'attente des médecins spécialistes libéraux qui pourront y adhérer.

## Données clés

**Auteur :** [M. Damien Meslot](#)

**Circonscription :** Territoire-de-Belfort (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 123246

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Travail, emploi et santé

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 novembre 2011, page 12466

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)